**Forum pour la transition – Documentation complémentaire**

< version du 15/02/20 >

Ceci complète la description de projet.

**Sommaire**

[1 Diagnostic (pour en savoir plus) 2](#_Toc38979481)

[1.1 Enjeux environnementaux en général (et climatiques en particulier) 2](#_Toc38979482)

[1.2 Enjeux démocratiques 3](#_Toc38979483)

[2 Démocraties participative et délibérative. 4](#_Toc38979484)

[2.1 Expériences déjà réalisées 4](#_Toc38979485)

[2.2 Propositions connues 5](#_Toc38979486)

[2.3 Le nouveau modèle délibératif de la Communauté germanophone 6](#_Toc38979487)

[3 Le tirage au sort 7](#_Toc38979488)

[3.1 Le tirage au sort : comment procéder ? 7](#_Toc38979489)

[3.2 Une plus grande diversité d’intérêts et de points de vue que dans les assemblées élues ? 8](#_Toc38979490)

[3.3 Les citoyens tirés au sort auront-ils les compétences suffisantes ? 8](#_Toc38979491)

[3.4 Pas de faux espoirs 9](#_Toc38979492)

[3.5 Le tirage au sort : mythes et réalités. 10](#_Toc38979493)

[4 Le Sénat 12](#_Toc38979494)

[4.1 Rôle actuel du Sénat 12](#_Toc38979495)

[4.2 Le Sénat mis en débat 13](#_Toc38979496)

[5 Les conseils d’avis et le développement durable 16](#_Toc38979497)

[5.1 Le CFDD 16](#_Toc38979498)

[5.1.1 La loi du 5 mai 1997 16](#_Toc38979499)

[5.1.2 Mission et composition du CFDD 17](#_Toc38979500)

[5.2 D’autres institutions fédérales 18](#_Toc38979501)

[5.3 Les institutions régionales 18](#_Toc38979502)

[6 Les associations et les partenaires sociaux 19](#_Toc38979503)

[6.1 Les associations membres potentiels de l’assemblée 19](#_Toc38979504)

[6.2 Les partenaires sociaux représentés au CFDD et aux C.E.S. 20](#_Toc38979505)

[7 Les objectifs de développement durable 22](#_Toc38979506)

[7.1 Les 10 principes fondateurs du développement durable 22](#_Toc38979507)

[7.2 Les objectifs de développement durable définis à l’ONU en 2015 23](#_Toc38979508)

# Diagnostic (pour en savoir plus)

## Enjeux environnementaux en général (et climatiques en particulier)

Risques d’effondrement

* **Nous disposons d’une seule Terre aux ressources limitées, que notre système économique gaspille allègrement au profit d’une petite partie de l’humanité** en transgressant des limites de la biosphère[[1]](#footnote-1) **et en oubliant les générations futures. Et nous servons malheureusement de modèle aux pays du Sud dont les habitants veulent nous imiter** (en adoptant nos habitudes de consommation) **ou émigrer chez nous.**

Jusqu’où ne pas aller trop loin dans l’épuisement des ressources et en termes de pollution ?

Neuf « frontières » devraient (ou auraient dû) être respectées, sous peine de provoquer des changements environnementaux soudains ou irréversibles[[2]](#footnote-2), touchant à la production alimentaire, en lien avec la production d’énergie, ou importantes pour la santé humaine.

Selon les travaux de l’équipe de Johan Rockström, très souvent cités, trois d’entre elles sont largement transgressées affectant :

* les écosystèmes : la qualité de l’eau (nappes phréatiques, lacs, rivières et océans), trop de nitrates qui proviennent essentiellement de l’agriculture et dans une moindre mesure des eaux usées domestiques et industrielles, outre la pollution par le plastic,
* la biodiversité : une espèce animale ou végétale disparaît toutes les 20 minutes
* et le climat (trop de G.E.S – plusieurs millions de réfugiés climatiques, déjà, chaque année).

Et deux autres domaines sont critiques :

* le recours aux phosphates (une ressource non renouvelable, qui en plus pollue les eaux de surface)
* et l’acidité des océans (qui augmente à cause du CO2).
* **La Belgique, dont la responsabilité morale, civile et juridique est engagée, ne respecte pas ses obligations (e.a. internationales) en matière d'environnement.**
* **Face à ces constats, à l'urgence environnementale et aux risques d’effondrement, les scientifiques ne cessent de s’étonner que les gouvernements – comme la plupart des citoyens – ne se mobilisent pas davantage.**

En matière de réchauffement climatique, le débat a été confisqué par le politique, sans faire appel aux compétences académiques (dixit Bruno Colmant[[3]](#footnote-3)). En Flandre, la science est moins respectée par certains politiques, qui perçoivent les académiques comme « plutôt à gauche »[[4]](#footnote-4)).

## Enjeux démocratiques

* **Les pouvoirs législatifs et exécutifs, essentiellement préoccupés par l’élection suivante ne répondent pas à ces défis complexes dont les échéances leurs paraissent lointaines**. Et ne prêtent qu’une oreille distraite aux recommandations qui leur parviennent, même lorsqu’elles émanent d’institutions publiques spécialisées.

Il y a bien une « stratégie de développement durable à l’horizon 2050 », issue des concepts et accords de la conférence de Rio (1992) et de la loi belge de 1997 qui a mis en place une série d’outils et d’institutions censés planifier à long terme une gestion durable de notre société et de ses ressources[[5]](#footnote-5). Cependant les élus n’y accordent guère d’attention, étant toujours dans le court terme, ce qui fait dire à David Van Reybrouck : *« Dans le système belge, on a deux documents de base : une constitution pour les 200 années à venir et un accord gouvernemental pour les (…) [cinq] années à venir, et entre les deux, rien qui planifie de façon démocratique notre vie d’ici à 2050. Alors que les grands défis d’aujourd’hui dépassent les frontières géographiques et les échéances électorales, nous n’avons pas de mécanisme permettant de prendre des décisions à long terme – sauf pour la modification de la Constitution. On est dans* ***une myopie structurelle.****»[[6]](#footnote-6)*

Lorsqu’un changement s’effectue d’une manière suffisamment lente (comme les atteintes à l’environnement et les menaces écologiques), il échappe à la conscience et suscite peu de réaction, peu d’opposition et encore moins de révolte. Les phénomènes d'[adaptation](https://fr.wikipedia.org/wiki/Adaptation_(psychologie)), généralement bénéfiques à l'individu et aux sociétés, se révèlent finalement nocifs (syndrome de la grenouille dans la marmite).

« *Il y a (…) une course contre le temps :* *les partis et les pouvoirs publics ont toujours un temps de retard sur le futur, ils sont écrasés par la gestion du présent. (…) L’État est pris de vitesse par les citoyens (…). C’est presque toujours dans la société civile que les vraies innovations ont lieu*. »[[7]](#footnote-7)

* **De leur côté la plupart des grandes entreprises (les multinationales cotées en bourse) privilégient la rentabilité à court terme,** et négligent les effets à long terme de leurs activités, entre autres les externalités négatives qui sont ensuite prises en charge par la collectivité. ***Tandis que d’autres sont très conscientes des problèmes et/ou voient dans la transition (économique / écologique) un marché potentiellement gigantesque.***
* **Les écogestes individuels, essentiels, ne peuvent suffire.** L’État et les entreprises devront réaliser entre la moitié et les trois quarts du chemin[[8]](#footnote-8).
* **Le système parlementaire bicaméral avait pour but de trouver le meilleur équilibre possible entre divers intérêts et visions de la société. Cette fonction a disparu.**

**Historiquement, dès le XIVème siècle, le système parlementaire comprenant deux chambres distinctes avait pour but de mettre en opposition des groupes aux intérêts divergents**[[9]](#footnote-9) **afin de tenter le meilleur équilibre possible. Des siècles plus tard, le suffrage universel sera revendiqué dans l’espoir que le parlement ne soit pas essentiellement tourné vers les priorités des classes dominantes.**

Aujourd’hui, les lobbies industriels et financiers exercent puissamment leur influence sur la société en général et sur les parlementaires nationaux et internationaux en particulier – à Washington comme à Bruxelles. Et face à eux, les lobbies alternatifs (ONG, aisbl, fondations…) et les quelques initiatives citoyennes, spontanées (pétitions, marches, événements « provocateurs » …) ou encadrées (Cfr. l'**initiative citoyenne européenne) disposent de bien faibles moyens (l’impact médiatique de certaines de leurs actions ne doit pas faire illusion).**

**L’équilibre imaginé au départ est rompu.**

**Par ailleurs, les pouvoirs exécutifs dominent les membres des assemblées parlementaires (souvent soumis aux directions des Partis à travers les accords de majorité).**

* **La démocratie risque de partir à la dérive.**

Enfin, on entend souvent dire qu’un écart grandissant se creuse entre « le politique » et « les citoyens », nombre d’entre eux s’investissant dans des mouvements multiples et variés, dont certains à tendance populiste. Toute généralisation est excessive et mérite quelques nuances que chacun devinera : quel « politique » et quels « citoyens » ? Les « gilets » jaunes ? Verts ? Rouges ? …

Quoi qu’il en soit, en l’absence d’un projet collectif suffisamment rassembleur ­­- autre que l’objectif principal de croissance du PIB – **la légitimité du politique est de plus en plus souvent mise en doute** [[10]](#footnote-10). « [Cette] crise de légitimité de la démocratie représentative nécessite de renforcer la participation citoyenne.[[11]](#footnote-11) »

Quant aux **interlocuteurs sociaux**, ils devraient s’ouvrir aux mouvements associatifs et aux citoyens pour pacifier la société, pour éviter qu’une partie de la population ne se sente abandonnée (dixit Philippe Van Muylder[[12]](#footnote-12)).

# Démocraties participative et délibérative.

## Expériences déjà réalisées

- Le Parlement Citoyen Climat[[13]](#footnote-13) en Province du Luxembourg (2015), dont l’objectif visait à « alimenter l’action politique en propositions citoyennes neuves et originales afin de soutenir les ambitions environnementales de la Province »[[14]](#footnote-14)

- Les Panels citoyens[[15]](#footnote-15) *ponctuels* au Parlement wallon (2018)

## Propositions connues

- Une suggestion d’assemblée composée de citoyens tirés au sort, d’experts et d’élus (Ph. Van Parijs) [[16]](#footnote-16).

- La suggestion précédente complétée par des représentants de la société civile[[17]](#footnote-17) (Ph. Van Parijs), avec l’ambition d’ancrer structurellement la voix de la société civile dans le fonctionnement de notre démocratie.

- Le mouvement citoyen AGORA : il a l’ambition de créer une assemblée bruxelloise tirée au sort (depuis les prochaines élections de mai 2019), composée de 89 membres (la même taille que le Parlement bruxellois mais en veillant à une parité hommes/femmes). Tous les six mois, la moitié de l’assemblée serait renouvelée afin d’assurer à la fois un renouvellement et un transfert des compétences.

- Le Mouvement des Objecteurs de croissance : il réclamait l’organisation d’une conférence citoyenne par le Sénat avant les élections 2019. Son thème : mettre en avant les bases d’un nouveau pacte social qui conjugue enfin justice sociale et environnementale[[18]](#footnote-18).

Sans parler des nombreuses expériences de démocratie participative à travers le monde, dont un site web tente de faire l’inventaire [[19]](#footnote-19), et où on peut lire : « [There is] a rapid development of experiments in new forms of participatory politics and governance around the world. We live in a world in which citizens of most countries are asking for greater involvement in collective decisions. Many governments, non-governmental organizations, and even some corporations are responding by experimenting with ways to increase public participation. (…) participatory processes occur each year in almost every country in the world. They are adressing a wide variety of political and policy problems. And they often supplement and sometimes compete with more traditional forms of politics, such as representative democracy.”

Parmi les initiatives et propositions, on relève cinq options très différentes

* OPTION 1 : des citoyens (tirés au sort) + des académiques (multidisciplinaires).
* OPTION 2 : option 1 + des représentants associatifs.
* OPTION 3 : option 2 + les partenaires sociauxou plus exactement *des personnalités reconnues pour leurs compétences issues du monde économique (*les entreprises, au sens très large) *et social (*les syndicats). OPTION 4 : option 3 + des élus[[20]](#footnote-20) ?
* OPTION 5 : des citoyens + des élus (Cfr. La DPR 2019 de la Région wallonne)

Proposer une institution dotée de pouvoirs d’influence (voire +) en limitant ses membres à quelques citoyens motivés et à des personnalités issues des milieux académiques (Option 1) éventuellement complétés par des mouvements citoyens (Option 2) en n’excluant le monde économique et social, cela ne remporterait jamais une adhésion suffisante. Une espèce de Congrès favorisant « les forces intellectuelles et plutôt militantes progressistes » excluant largement les forces économiques n’aurait aucune légitimité, et ne serait donc pas respecté. C’était +/- le projet de l’équipe de D. Bourg en 2010… Ils se sont fait recaler et ont fait évoluer leur projet avec plus de réalisme (en intégrant dans leur nouveau projet les partenaires sociaux).

**Option 3 :** du dialogue entre les différentes catégories de participants, devrait émerger une compréhension plus holistique du monde. Et du (nécessaire) champ de tensions entre eux, devrait naître le meilleur équilibre acceptable. *Il ne sert à rien d’avoir raison tout seul…*

Les options 4 et 5 ont l’ambition de mélanger des élus avec d’autres catégories, ce qui est innovant et peut paraître intéressant (les différents milieux se parlent, apprennent et décident ensemble). L’inconvénient, c’est que cela enlèverait de la clarté et de la lisibilité : on mélangerait les avis des élus – et leurs priorités dans le cadre des échéances électorales à court terme – avec ceux des autres groupes. Le langage et les stratégies ne sont pas les mêmes entre les élus (de longue date) et les non élus. Les séparer est peut-être un gage de liberté de parole, de décision, d’innovation.

L’option 3 est plus claire : elle crée une assemblée totalement dégagée des calendriers électoraux des partis, appelée à négocier ensuite avec les assemblées élues. Les rôles et les responsabilités sont clairs (court terme /long terme). En outre, le langage et les stratégies ne sont pas les mêmes entre les élus (de longue date) et les non élus. Les séparer est peut-être un gage de liberté de parole, de décision, d’innovation.

## Le nouveau modèle délibératif de la Communauté germanophone[[21]](#footnote-21)

*« ‘Il s’agit d’un système permanent de consultation des citoyens, basé sur le tirage au sort’*, résume Yves Dejaeghere, coordinateur du G1000. Le système se décline en trois axes.

**Un conseil citoyen.** Il y a d’abord un conseil citoyen, composé de 24 citoyens désignés au hasard. Ceux-ci siègent durant 18 mois, à côté du parlement germanophone élu. Leur mission consiste à identifier les thèmes qui vont être abordés et d’établir l’agenda des discussions. Ce sont eux également qui fixent la durée des travaux pour chaque thème, ainsi que le nombre de panellistes (entre 25 et 50). *« Le greffier du parlement germanophone et l’ombudsman seront membres également de ce conseil, à titre d’observateurs*, précise Yves Dejaeghere. Enfin, le conseil citoyen assure le suivi des recommandations de l’assemblée auprès du parlement élu.

**Une assemblée citoyenne.** Le rouage central de ce nouveau mécanisme démocratique, c’est l’assemblée citoyenne, la *Bürgerversammlungen* , qui se saisira des thèmes fixés par le conseil citoyen pour en débattre durant une courte durée et émettre des recommandations à destination du parlement germanophone élu. Cette assemblée nouvelle s’assimile à un panel : le choix de ses membres relèvera d’un tirage au sort pondéré par des critères de genres (parité), d’âge (16 ans minimum) ou de niveau d’éducation. *« Ces citoyens seront rémunérés en fonction de la durée de leur travail »*, ajoute le coordinateur du G1000. Un « cachet » qui devrait tourner autour de 37,50 euros par demi-journée. « *L* *e parlement s’engage, si un thème recueille une certaine quantité de votes, à se saisir du sujet et, s’il ne suit pas les recommandations citoyennes, à fournir une justification motivée. »*

**Le secrétariat permanent.** Enfin, un secrétariat permanent – une personne appartenant au personnel du parlement germanophone élu – sera installé. Il préparera les réunions et invitera les experts tout en veillant au respect des procédures, en collaboration avec le conseil citoyen. »

# Le tirage au sort

## Le tirage au sort : comment procéder ?

Pour l’essentiel, il s’agit du même processus bien connu en démocratie représentative : choisir les citoyens qui vont représenter le peuple, consulter des experts, délibérer, faire des propositions et finalement trancher.

Ce serait un moyen parmi d’autres (manifestations, pétitions, initiatives citoyennes, associations, réseaux sociaux) de donner aux citoyens l’occasion de s’exprimer et d’influer sur le jeu politique entre deux élections.

Source potentielle de renouvellement aux côtés des mécanismes d’élections, il répond aux défis sociétaux suivants : déconnexion entre la classe politique et certains citoyens[[22]](#footnote-22), limites de la démocratie traditionnelle). Il reste à déterminer comment organiser « le tirage au sort dans toute la population » :

**- Tirage au sort et ensuite appel aux volontaires au sein de l’échantillon constitué[[23]](#footnote-23) ?**

Pour le G1000 la constitution de l’échantillon a nécessité 20 000 appels téléphoniques. Un millier de personnes ont donné leur accord de principe. Au final, 704 volontaires (pour une mission de courte durée) ont effectivement participé à l’aventure, soit 3,5%.

\* Comment et sur base de quelles listes ? En contactant combien de citoyens ?

Par courrier, à partir des listes électorales communales, en acceptant (ou pas) les citoyens étrangers issus de l’U.E. résidant en Belgique depuis X années ? Par téléphone comme lors du G1000 ou lors de l’actuelle Convention citoyenne pour le climat en France (255 000 appels en un mois - lignes fixes et GSM - pour sélectionner 150 participants) ?

\* Chaque tiré au sort pourrait naturellement refuser de participer, sans avoir à se justifier.

**- Ou appels aux volontaires et ensuite tirage au sort stratifié parmi l’ensemble des volontaires ?**

**\*** Méthode plus efficace/économique.

\* Génère moins de diversité que dans le scénario précédent (où quelqu’un peut se dire « Tiens, pourquoi pas ? Je n’y avais pas pensé »).

\* Comme évoqué dans la description de projet, une fois en rythme de croisière, on pourrait imaginer que lors des élections, chacun pourrait compléter un document indiquant qu’il est volontaire, en indiquant pour quelle période, avec éventuellement la possibilité de spécifier le ou les thèmes de son choix (parmi une liste fixée d’avance). < Dans ce cas, l’inconvénient cité au § précédent disparaît >.

\* Comment organiser l’appel aux volontaires pour créer la première assemblée ?

Courrier, réseaux sociaux, campagne vidéo…

## Une plus grande diversité d’intérêts et de points de vue que dans les assemblées élues ?

Les expériences passées (en Belgique et dans d’autres pays) nous enseignent que la sélection naturelle (liée au volontariat) n’offre aucune garantie quant à l’obtention d’un échantillon statistiquement *tout à fait* représentatif de la population (voir: « *Le tirage au sort : mythes et réalités* »). Ce n’est pas gênant en soi : l’objectif premier, c’est de disposer d’un ensemble de citoyens venant d’horizons différents garantissant une diversité de points de vue.

Comme déjà dit, la composition sociologique d’une assemblée tirée au sort serait certainement différente de celle des assemblées actuelles, plus diversifiée et en cela mieux représentative de la population.

## Les citoyens tirés au sort auront-ils les compétences suffisantes ?

On constate, au sein des groupes tirés au sort, une plus grande écoute et une plus grande ouverture : les positions évoluent en cours de débat au lieu de s’affronter de manière rigide. Mais les tirés au sort auront-ils les compétences suffisantes ?

- La plus grande ouverture et la meilleure écoute est liée au fait que les participants arrivent peu (in)formés, sans position bien fondée.

« *La littérature sur les expériences participatives montre que lorsque vous amenez des citoyens ‘ordinaires’ à se prononcer sur une question, ils ouvrent en général le débat sur des dimensions que, souvent, les experts négligent. Ils vont par exemple faire des liens entre des problématiques que l’expert spécialisé, du fait précisément de sa spécialisation, n’est pas amener à établir. Comme de lier des questions d’alimentation avec des questions de mobilité. Ils vont aussi souvent mettre en avant des solutions pour lesquelles les valeurs d’équité et d’inclusivité sont prédominantes (NDLR : recherche de solutions équitables et qui évitent l’exclusion sociale), alors que ces valeurs ne sont souvent qu’accessoires pour l’expert, pris dans la complexité de la réflexion qu’il mène*.[[24]](#footnote-24) » (Pierre Stassart, un des initiateurs du projet « Parlement Citoyen Climat », sociologue et directeur du SEED, l’unité de Socio-Économie, Environnement et Développement (SEED) sur le campus ULg d’Arlon).

Voici un bel exemple. En 2012, à l’issue de larges débats publics au sein d’une assemblée délibérative constituée à raison des deux tiers de citoyens tirés au sort, l’Irlande très catholique a finalement autorisé le mariage gay (sans les manifestations violentes observées en France dans le même contexte), tandis que l’Église catholique menait campagne pour le « non »[[25]](#footnote-25).

Voici un autre exemple pesant « en faveur du tirage au sort et de la délibération en termes de transformation sociale. Le Texas a (…) montré que, dans une démocratie délibérative, la population est capable de proposer des lois ou des mesures extrêmement nuancées, sophistiquées. Cet Etat, pétrolier par excellence, détient aujourd’hui le record des éoliennes. L’évolution s’est faite dans un processus délibératif, en dépit des intérêts locaux favorables au système pétrolier. »[[26]](#footnote-26)

- Les tirés au sort auront-ils les compétences suffisantes ? Leurs compétences seront probablement, en moyenne, les mêmes que celles des (nouveaux) élus à la Chambre… parfois dépassés par certains enjeux (mais bénéficiant de l’encadrement et du soutien de leur parti).

A propos des compétences des citoyens, Vincent DE COOREBYTER nous livre une intéressante réflexion :

*« Indépendamment de la colère populiste, l’ambivalence à l’égard de la démocratie repose sur une évolution que l’on a parfois tendance à nier : la formidable élévation du niveau d’instruction des citoyens. Si la démocratie connaît une crise de légitimité, c’est notamment en raison de l’allongement continu de la durée des études, sans lequel les citoyens n’auraient pas un regard aussi critique sur la vie politique.*

*On déplore souvent, sans les rapprocher l’une de l’autre, la crise de la représentation politique et la crise de l’école, sans s’apercevoir que les élus sont d’autant plus soumis à la critique que les citoyens ont les moyens de les juger, et que l’école est en crise parce qu’elle ne parvient pas à répondre à la formidable élévation du niveau de formation à laquelle toutes les couches sociales aspirent.*

*Il faut d’ailleurs noter que la crise de confiance ne touche pas seulement les responsables politiques : presque toutes les professions fondées sur le maniement d’un savoir connaissent une vague de méfiance et de contestation, du journalisme à la médecine en passant par l’expertise économique ou, significativement, par l’enseignement. La crise de la représentation politique cristallise en fait une crise plus générale de la confiance placée dans les élites, qui résulte non pas du fossé creusé entre le peuple et ses dirigeants mais, au contraire, de la réduction de ce fossé.[[27]](#footnote-27)»*

Cependant, pour une part de la population, vivant dans la précarité, un fossé se creuse néanmoins entre elle et ses « représentants » disposant le plus souvent d’une éducation supérieure. Cfr. dans l’enquête « Noir, jaune, blues » la catégorie des « Abandonnés » (26% de la population), disposant d’un « capital culturel faible qui va souvent de pair avec des emplois peu qualifiés, voire précaires, donc un capital économique faible, milieu populaire, plutôt âgés (plus de 55 ans), moins parmi les jeunes. Ce sont des "belgo-belges », c’est-à-dire nés belges et de parents et de grands-parents eux-mêmes nés belges. Quand ils se positionnent sur l’échelle gauche-droite, c’est à l’extrême-droite et à droite. »[[28]](#footnote-28)

## Pas de faux espoirs

* Une égale probabilité de participer à la gestion de la cité ? Et d’insuffler ainsi des idées nouvelles ou d’introduire « plus de bon sens » ?

- Le tirage au sort a pour but, en principe, de donner à chacun une chance égale d’influencer le débat. En pratique, cela dépendra de la force de conviction des plus habiles pour transmettre leur vision et à la défendre. La démocratie est un mode de gestion des conflits. L’égalité des chances associée au tirage au sort est une illusion.

- Plus de « bon sens » ou de « sens commun » ? Chaque sous-groupe de la société a sans doute une idée fort différente de ce que représente le « bon sens » ...

* Le processus pourrait-il avoir une vertu pédagogique ?

Le tirage au sort serait-il la source d’un engagement politique et d’une réflexion au-delà des « yaka », des « yakapa » et des « faukon » ? Comme à tout moment on pourrait être tiré au sort, cela pousserait-il les citoyens à s’informer, à s’exposer à la complexité ?

La probabilité d’être tiré au sort étant très faible, la vertu éducative serait très marginale. En outre, on pourrait être tiré au sort et ne pas être volontaire. Un mode d’éducation de proche en proche ? Sans doute, mais là aussi, ce ne pourrait être que marginal.

## Le tirage au sort : mythes et réalités.

Les éléments d’information qui suivent proviennent pour l’essentiel des échanges lors d’un atelier intitulé « Quelle démocratie pour le XXIème siècle ? – De nouveaux outils pour une meilleure démocratie », lors des Rencontres écologiques d’été 2013 :

*« Cette formation se proposait d’explorer l’apport potentiel du tirage au sort en politique afin de donner un nouveau souffle à nos démocraties. Dans un premier temps (en matinée), nous avons retracé brièvement l’histoire et la philosophie du tirage au sort. D’Athènes au G1000, plus de 2000 ans ont été parcourus ; de Platon à Manin, ce sont des dizaines de philosophes et de politologues qui se sont exprimés sur le sujet. Une fois les bases théoriques posées, nous avons approfondi différents champs de réflexions »*

Animateurs

- Olivier Malay, étudiant à la Chaire d’Ethique économique et sociale et Pr. du Conseil fédéral de la FEF.

- Pierre-Yves Ryckaert, auteur d’un décret concernant le tirage au sort des élus des députés au Parlement Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Intervenants

- Loïc Blondiaux – Prof. de sciences politiques à Paris I et auteur du livre "Le nouvel esprit de la démocratie".

- John Pitseys - membre de la commission démocratie d’Ecolo.

- Un membre du G1000.

**Historique du tirage au sort (par Loïc Blondiaux)[[29]](#footnote-29)**

**Athènes**

La démocratie athénienne (du Vème au IVème siècle AD) s’exerce au sein d’une société comprenant 450 000 habitants dont 50 à 80 000 citoyens libres.

L’idéal de la participation citoyenne :

\* Si on ne s’engage pas (dans la vie politique ou dans l’effort de guerre), on n’est pas un vrai citoyen, pas un homme complet, on est presque un parasite.

\* L’action présuppose une nécessaire délibération préalable.

\* Il convient, grâce au tirage au sort, de donner l’égale probabilité à chaque citoyen d’influencer la décision.

L’ecclésia (maximum 6000 personnes) est l’assemblée des citoyens. Elle vote les lois, le budget, la paix ou la guerre, l’ostracisme, elle tire au sort les 500 bouleutes (présidents de conseil), les 500 héliastes (membres des tribunaux), et les 10 archontes (magistrats qui dirigent la république), et élit les dix stratèges.

Sous une certaine forme, le tirage au sort des représentants a été utilisé à Florence et à Venise.

Les limites de la démocratie stochastique (ou stochocratie) athénienne :

- Sont exclus : les esclaves, au nombre de 370 à 400 000 (NDLR : une des principales sources d’énergie de l’époque) et les femmes.

- Pour être éligible au tirage au sort, il faut satisfaire à un examen préalable ET être volontaire.

- Chaque candidat court le risque en cours de « mandat » d’être exclu de la cité (ostracisme) et donc d’être exilé. Il y a donc peu de candidats…

Les critiques :

- Selon Platon (un aristocrate qui a horreur de la démocratie) : il ne faut pas confondre opinion et savoir ! Pour lui, ce sont les philosophes qui doivent gouverner la cité.

- Selon les révolutionnaires français du XVIIIème siècle (qui ont opté pour la démocratie représentative au sein de laquelle les électeurs choisissent leurs élus et puis n’interviennent plus) : la démocratie stochastique est impraticable dans un grand pays ou dans une grande ville ; le peuple n’a ni le temps (ça marchait à Athènes car l’esclavage donnait du temps libre aux citoyens) ni les compétences (les élus ont plus de « sagesse » que le citoyen moyen et sont donc plus aptes à gouverner).

**La redécouverte au XXème siècle[[30]](#footnote-30) –** Bilan des applications contemporaines

L’axiome : Tout un chacun, après étude, est en mesure d’émettre un avis raisonnable. Les experts n’ont pas le monopole de la sagesse.

* **Le G1000**

- In fine, l’output du processus, c’est-à-dire la suite réservée aux propositions, fut très limité.

- L’idée était de confier la mission à 1000 personnes représentatives de la population (la constitution de cet échantillon a nécessité 20 000 appels téléphoniques). Au final, 704 volontaires ont effectivement participé à l’aventure (un peu plus de 3%), dont 55% avaient bénéficié d’une éducation supérieure (dans la population = 28%). D’autres écarts significatifs ont été relevés :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **G1000** | | |  |
| **Niveau d’études** | Echantillon  (704 participants) | Population belge | Colonne 1/ colonne 2 |
| Enseignement primaire ou absence de diplôme | 16,6 | 33,8 | 49% |
| Enseignement secondaire supérieur | 28,2 | 37,7 | 75% |
| Enseignement supérieur (supérieur non universitaire et supérieur universitaire) | 55,2 | 28,5 | 194% |
| **Situation professionnelle** | | |  |
| Actif | 62,8 | 52,3 | 120% |
| Non-actif | 37,2 | 47,7 | 78% |
| **Statut professionnel** | | |  |
| Indépendant | 22,1 | 10,5 | 210% |
| Employé | 65,8 | 58,0 | 113% |
| Ouvrier | 12,1 | 31,5 | 38% |

Source : G1000 et, pour les données de la population belge en 2011, GFK Significant.

Ce n’est pas un problème en soit, mais il faut le savoir. Comme toujours en matière d'engagement citoyen, les personnes avec un niveau d'éducation plus important acceptent relativement plus l'invitation. Ceci dit, malgré les biais, le G1000 a permis de rassembler un panel de citoyens très diversifié.

Intéressant par ailleurs, l’avis des parlementaires sur la démarche :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Les parlementaires et les innovations démocratiques | Pas du tout d’accord | Plutôt pas d’accord | Ni d’accord, ni pas d’accord | Plutôt d’accord | Tout à fait d’accord |
| À l’avenir, on devrait à nouveau réunir les citoyens pour discuter d’enjeux politiques, comme au G1000 | 3,6 % | 11,7 % | 18 % | 49,5 % | 21,6 % |

Source : G1000 – Rapport (version 5).

* **La Citizen assembly en Colombie britannique**
* 160 citoyens appelés à formuler des propositions.
* Suivies d’un referendum, résultat positif, mais… quorum pas atteint => projet abandonné.
* **Islande : projet de nouvelle constitution[[31]](#footnote-31)**
* L’Islande = 326 000 habitants : comparable à la cité Athénienne (esclaves compris…) à ceci près que (en outre) l’Islande n’a pas d’armée.
* L’objectif : rédiger une nouvelle constitution en y associant les citoyens.
* Le processus (initié en 2010) : à l’origine, l’idée était de confier la tâche à un échantillon représentatif de la population (des « citoyens ordinaires »). Un petit millier de personnes sont tirées au sort, parmi lesquelles 523 se portent candidats pour former un groupe de travail de 25 personnes, qui seront choisies par l’ensemble des électeurs islandais. Au final, les 25 « gagnants », élus avec un taux de participation de… 36%, s’avéreront pour la plupart issus des élites de la société islandaise (certains avaient même occupé par le passé des postes politiques de premier rang). Ce n’est peut-être pas gênant, mais il faut le savoir.
* Le projet de constitution a été approuvé par référendum (67% des voix) mais avec un taux de participation de 49%.
* Enfin, le projet de texte a été bloqué par le Parlement (printemps 2013).

# Le Sénat

## Rôle actuel du Sénat [[32]](#footnote-32)

Avec l'entrée en vigueur de la 6e réforme de l'État, la plupart des sénateurs sont, depuis le 25 mai 2014, désignés par les parlements des communautés et régions, et sont au nombre de 60. Les parlements de Communauté et de Région envoient ainsi un total de 50 membres sur la base de leurs résultats électoraux. Ces sénateurs de Communautés et de Région cooptent ensuite 10 sénateurs sur la base des résultats électoraux obtenus à la Chambre des représentants. Les réunions se limitent à quelques-unes par mois.

Ils participent au processus décisionnel fédéral, tout en défendant les intérêts des entités fédérées. Le nouveau Sénat a principalement les tâches suivantes :

Législation

Le Sénat est, sur le même pied que la Chambre, pleinement compétent pour la Constitution et la législation relative à l'organisation et au fonctionnement des institutions de l'État fédéral et des entités fédérées. En fonction des matières, des [procédures](http://www.senat.be/doc/making-laws_fr.html#B) différentes ont été mises en place.

Rapports d'information

Le Sénat peut aussi rédiger des rapports d’information, en particulier dans les matières où des incidences sont possibles entre les législations de différents niveaux de pouvoir (État, Régions, Communautés).

Conflits d'intérêts

Toujours dans la logique fédérale, le Sénat intervient dans les éventuels conflits d'intérêts entre les différentes assemblées parlementaires du pays.

Organisations parlementaires internationales

Grâce aux représentants qu'elles ont délégués au Sénat, les entités fédérées ont accès à des organisations parlementaires internationales.

Subsidiarité

Comme les autres assemblées parlementaires, le Sénat veille à ce que l'Union européenne ne prenne aucune initiative sur un thème qui serait mieux traité à un autre niveau. Il s'agit du test de subsidiarité.

Nominations au sein de hautes juridictions

Enfin, le Sénat participe à une série de [nominations](http://www.senat.be/doc/nominations_fr.html) au sein de hautes juridictions (Cour constitutionnelle, Conseil d'Etat, Conseil supérieur de la Justice).

## Le Sénat mis en débat

Dans le cadre de ses nouvelles missions[[33]](#footnote-33), le sénat actuel peut rédiger des rapports d’information dans les matières où des incidences sont possibles entre les législations de différents niveaux de pouvoir (État, Régions, Communautés). Il peut aussi intervenir dans les éventuels conflits d'intérêts entre les différentes assemblées parlementaires du pays. Bref, il maintient un lien avec les Régions. Or, les matières dont l’Assemblée nouvelle aura à traiter sont aussi bien de la compétence des Régions que du Fédéral…

Ceci dit, il est de plus en plus remis en question dans sa forme actuelle.

**« Au secours, la Constitution prend la poussière »[[34]](#footnote-34)**

« Une soixantaine d’académiques des facultés de droit et sciences politiques du nord et du sud tirent la sonnette d’alarme : la Constitution vieillit. Ils constatent des lacunes fondamentales, comme... l’absence d’interdiction de la torture. Ils appellent aussi à une réforme du Sénat ou, à défaut, à sa suppression. »

**Le Sénat : le réformer ou le supprimer**

« Les académiciens sont unanimes : la refonte du Sénat suite à la sixième réforme de l’État est un échec. « Il y a un consensus assez clair pour dire qu’il fonctionne mal, dit Dave Sinardet (VUB et UCLouvain Saint Louis Bruxelles). Il a très peu de compétences, et pour cette raison, il ne peut pas vraiment être le lieu de dialogue entre les entités fédérées. Ce Sénat n’a plus vraiment de sens. » Mathias El Berhoumi (UCLouvain Saint Louis Bruxelles) ajoute : « Actuellement, personne ne défend le Sénat, dans sa composition et ses attributions. Alors, soit on le renforce comme un vrai Sénat fédéral avec toutes ses attributions plus fortes, soit on abandonne cette logique fédérale et on en fait une assemblée de citoyens tirés au sort. Trois : si on n’arrive à réaliser aucun de ces deux scénarios et que la seule alternative est de garder le Sénat actuel, alors autant le supprimer. »

A ce sujet, outre les considérations développées dans le point 3.2.5, l’article[[35]](#footnote-35) d'Arthur D'Anethan[[36]](#footnote-36), avocat, lauréat des derniers prix d'éloquence du barreau de Bruxelles et prix international d'éloquence du barreau de Paris est particulièrement inspirant :

**Pour une réforme radicale du sénat**

*« La sixième réforme de l’Etat a considérablement affecté le Sénat, tant dans ses prérogatives (réduction accrue de ses pouvoirs au profit de la Chambre) que dans sa visibilité, les sénateurs n’étant plus élus directement par les électeurs, mais étant à présent désignés par les parlements régionaux et communautaires. Une telle "réforme", loin de mettre un terme au débat sur la pertinence du bicaméralisme au XXIe siècle, pose au contraire avec acuité la question de l’utilité du maintien d’une telle structure, dotée de 65 millions d’euros par an[[37]](#footnote-37).*

*En effet, rien ne différencie les députés communautaires et régionaux nommés au Sénat de leurs collègues de la Chambre des Représentants, comme l’illustre la facilité avec laquelle, au gré des élections, nos politiciens passent de la chambre basse à la chambre haute. Bien loin d’incarner "la sensibilité des entités fédérées", les sénateurs ne cessent pas, dès leur entrée au Sénat, d’être des politiciens professionnels, soumis à l’autorité centrale de leurs présidents de parti qui, dans le système belge actuel, détiennent l’essentiel du pouvoir politique.*

***Vers la suppression du bicaméralisme…***

*A ce titre, la réforme du Sénat ne fait qu’entériner son rôle de chambre d’apparat dont on pourrait aisément se dispenser. Plutôt que de consacrer un nouveau rôle pour le Sénat, cette réforme s’analyse comme un pas de plus vers la suppression du bicaméralisme, qui n’apparaît plus que comme le reliquat désuet de préoccupations dix-neuvièmistes, à une époque où les constituants jugeaient utile de doter la Belgique d’une chambre haute conservatrice chargée de "tempérer les enthousiasmes de la chambre basse". Une préoccupation complètement anachronique aujourd’hui.*

*Fort de ce constat, nombreux sont les pays qui ont supprimé leur chambre haute pour passer au monocaméralisme pur et simple : citons entre autres la Nouvelle-Zélande, qui supprima sa chambre haute en 1951, le Portugal (suppression du Sénat en 1926), la Suède (suppression de la chambre haute du Riksdag en 1969), ou encore la Norvège (suppression du Lagting en 2009).*

*La Belgique, pourrait-on penser, devrait en toute logique suivre cette voie.*

***… ou pas ?***

*Et si, au contraire, le bicaméralisme pouvait encore être utile au XXIe siècle ? Et si, à l’heure où l’on cherche désespérément des voies pour rénover la démocratie et le lien entre les politiques et les citoyens, le Sénat pouvait devenir l’outil d’une évolution de notre démocratie particratique vers une démocratie participative où le dialogue entre politicien et société civile ne serait plus l’exception, mais la règle ?*

*L’écrivain David Van Reybrouck, infatigable promoteur du tirage au sort comme instrument de rénovation démocratique, a proposé une idée extrêmement intéressante pour matérialiser ce tirage au sort dans le cadre de nos institutions : faire du Sénat, dont tout le monde convient de la quasi-inutilité, un lieu où les citoyens tirés au sort siégeront et interviendront dans la chose publique, sur des sujets qui dépassent les clivages politiques, tels que l’environnement, les migrations ou, précisément, l’avenir de la démocratie.*

*L’idée est séduisante, et elle en appelle d’autres, qui ont le grand avantage de ne pas s’exclure mutuellement. Pourquoi en effet se limiter à cette innovation (une "dose" de sénateurs tirés au sort), plutôt que d’envisager une réforme du Sénat permettant à la société civile d’y faire son entrée de plusieurs façons ?*

***Une assemblée d’experts***

*A côté de sénateurs tirés au sort parmi le corps civique belge, on pourrait utilement envisager l’entrée à la chambre haute d’hommes et de femmes qui représenteraient des domaines particuliers de la société : scientifiques, médecins, représentants des organisations patronales, du monde du travail, du monde caritatif et humanitaire, recteurs d’universités, représentants de l’enseignement primaire et secondaire, artistes, etc.*

*Ces hommes et ces femmes apporteraient leur expertise et leur sensibilité particulière pour contribuer au débat public, en attirant l’attention des politiciens professionnels sur des aspects "de terrain" auxquels ceux-ci auraient été, par la force des choses, moins sensibles. Un Sénat composé à parts égales de citoyens élus au tirage au sort et de "porte-voix" de la société civile permettrait de parer aux effets néfastes qu’engendre une professionnalisation de la politique devenue inévitable : en jetant un pont entre le monde politique et les citoyens, elle aiderait à lutter contre la désillusion démocratique et le réflexe populiste qui présente au peuple le portrait d’une élite politicienne déconnectée de ses préoccupations.*

***Expérimentations démocratiques***

*Une telle idée n’est pas neuve. La Chambre des Lords, qui a fait l’objet de multiples propositions de réforme tout au long du XXe siècle, en offre un bon exemple. La commission Bryce, chargée de plancher sur la réforme des Lords en 1918, avança l’idée de remplacer le principe héréditaire par la nomination de personnalités issues du monde des affaires, du monde universitaire, anciens hauts fonctionnaires, généraux, juges, représentants syndicaux, etc.*

*La Chambre des Lords actuelle, réformée en profondeur par le House of Lords Act de 1999, fait écho à cette idée, quoique de manière très indirecte : en effet, si de trop nombreuses nominations de "life peers" servent encore à récompenser des loyautés politiques ou de généreux soutiens financiers, un certain nombre de pairs font leur entrée à Westminster en raison de l’expérience dont ils disposent dans des domaines aussi variés que la finance, l’action caritative, les arts ou le monde de l’information.*

*(…)*

*Un Sénat composé pour moitié de citoyens tirés au sort et pour moitié de représentants de tous les segments de la société civile deviendrait le forum idéal pour aborder sereinement les sujets de société avant qu’ils ne tombent entre les mains de la Chambre des Représentants, où dominent les clivages de partis.*

*Loin d’en lamenter l’obsolescence, nous devrions réaliser qu’avec le Sénat nous tenons le lieu idéal pour tenter des expérimentations démocratiques nouvelles et imaginatives. Précisément parce qu’il est inutile à l’heure actuelle, il s’offre comme le terrain de jeu idéal pour une démocratie qui se cherche et se renouvelle. Loin d’être un argument pour sa suppression, l’inutilité actuelle de notre Sénat constitue peut-être sa plus belle chance d’apporter quelque chose de neuf au système politique belge au XXIe siècle. »*

Autre article intéressant (disponible sur demande si l’hyperlien a été rompu entre-temps) :

« Un Sénat « mixte » séduit peu à peu les citoyens » (26/12/18)

<https://plus.lesoir.be/197329/article/2018-12-25/election-par-tirage-au-sort-un-senat-mixte-seduit-peu-peu-les-citoyens>

# Les conseils d’avis et le développement durable

Le 24/04/19, le CFDD a organisé au Sénat un colloque d’une journée sur le thème « Le développement durable : enfin au cœur de la politique en Belgique ? »

En introduction, le CFDD écrivait : « *Alors qu’il devrait guider l’ensemble des politiques publiques pour arriver à plus de durabilité, le développement durable reste confiné à la marge dans notre pays. Que faudrait-il faire pour qu’il prenne une position plus centrale dans la politique belge et quelles sont les initiatives nouvelles qui pourraient faire du développement durable le cadre d’une politique plus intégrée et plus efficace ?*

*CIMDD, IFDD, PFDD et autre vision stratégique à long terme de développement durable, … La boîte à outils du développement durable ne manque pourtant pas d’instruments pour arriver à plus de durabilité au quotidien. Et malgré tout, on constate que les résultats s’avèrent insuffisants dans de nombreux domaines, souvent du fait d’un manque de collaboration entre les différents niveaux de pouvoir du pays. Que faire pour passer au-delà de ces blocages ?* »[[38]](#footnote-38)

La conclusion de la journée était unanime, quelle que soit l’origine des intervenants : quelle que soit la qualité des travaux des différents conseils d’avis (et du Bureau fédéral du Plan), leurs recommandations sont rarement prises en compte par le politique (pouvoirs exécutifs et législatifs confondus).

## Le CFDD

### La loi du 5 mai 1997

Le CFDD agit dans le cadre de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, créée avec l’ambition de développer une approche globale, transversale et intégrée des politiques publiques fédérales. Pour ce faire, elle a prévu des instruments comme les rapports et plans fédéraux et créé ou responsabilisé des acteurs institutionnels fédéraux spécifiques (CIDD, CFDD, Task Force du Bureau du Plan, IFDD) chargés de l’élaboration, la mise en œuvre et de l’évaluation de cette politique de coordination.

En 2010, la loi a été modifiée en profondeur afin :

- de réorganiser les institutions chargées de la mise en œuvre de cette coordination,

- d’en simplifier les instruments,

- de mieux articuler la politique avec celles des entités fédérées et de l’Union européenne,

- et surtout, en vue d’établir une vision stratégique fédérale à long terme de développement durable telle que préconisée au niveau international.

Depuis 2012, plusieurs modifications de la loi ont été entérinées :

• la prolongation de la durée du plan en cours (2004-2008) jusqu’à l’approbation du suivant,

• la modification de la composition du CFDD,

• le remplacement de l’EIDDD (Evaluation des Incidences des Décisions sur le Développement Durable) par l’AIR (analyse d’impact de la règlementation),

• la création d’une base légale pour les subsides accordés en matière de développement durable. [[39]](#footnote-39)

La composition du Conseil Fédéral du Développement Durable (CFDD) est déterminée à l'article 12 de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable, complétée par l'arrêté royal du 18 juillet 2012 portant fixation du nombre des représentants de la société civile au Conseil fédéral du Développement durable et de leur répartition en catégories.

**En fonction du type de membres, leur nomination dépend du Conseil des Ministres, du ministre du Développement durable, ou encore du Bureau du CFDD.**

- Le Roi nomme le président d'honneur, le président et les vice-présidents ainsi que les membres représentant la société civile pour un mandat renouvelable de cinq ans, après concertation en Conseil des Ministres.

- Le Roi nomme les six représentants des milieux scientifiques sur proposition du Ministre du Développement durable, après un appel à candidatures et une sélection organisée sous l'autorité du Bureau du CFDD. Ces représentants ont également un mandat renouvelable de cinq ans.

- Le règlement d'ordre intérieur du Conseil prévoit aussi la présence de 4 conseillers scientifiques et d'un certain nombre d'autres observateurs (représentants de conseils environnementaux et socio-économiques)[[40]](#footnote-40).

### Mission et composition du CFDD

Le **Conseil Fédéral du Développement Durable** assure une mission de vigilance en matière de développement durable, réfléchit à des solutions et donne des avis à l'autorité fédérale belge sur la politique fédérale de développement durable. Une attention particulière est portée au respect des engagements internationaux de la Belgique, tels que l'Action 21, la Convention sur le climat et la Convention sur la diversité biologique. Ces engagements constituent le résultat de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (la CNUED) qui s'est déroulée en 1992 à Rio de Janeiro.

Il agit dans le cadre de la loi du 5 mai 1997 relative à la coordination de la politique fédérale de développement durable.

Ses recommandations – tout comme celles d’autres conseils d’avis et de la cellule Développement durable du Bureau du Plan – ne sont malheureusement peu ou pas prises en compte par les pouvoirs exécutifs (comme cela fut mis en avant lors de la commémoration des 25 ans d’existence du CFDD le 17/10/2018[[41]](#footnote-41)).

Il comprend **71 membres**[[42]](#footnote-42), dont

- **31 membres représentant les différents niveaux de pouvoirs publics** (ministères et secrétariats d’État + diverses institutions), sans droit de vote,

- **25 membres représentant la société civile** : les ONG, les syndicats et les employeurs (chacun 7 voix), les organisations de jeunesses (2 voix) et deux associations de consommateurs (sans droit de vote)

- **14 membres issus de la communauté scientifique** (tous provenant du monde académique, sauf un, représentant Greenfacts[[43]](#footnote-43)), également***sans droit de vote*.**

- et enfin le président (1 voix).

Les associations suivantes ont un droit de vote : BBL, BRAL (qui a récemment remplacé le WWF), IEW, CNCD-11.11.11, Oxfam Solidarité, ainsi que le Vlaamse Jeugdraad et le Conseil de la jeunesse.

## D’autres institutions fédérales

- **La Commission Interdépartementale pour le Développement Durable (CIDD),** un des quatre acteurs fédéraux auxquels la loi du 5 mai 1997 confie la tâche de coordonner la politique fédérale de développement durable. Elle rassemble les représentants d’administrations publiques fédérales et régionales, responsables de l’élaboration, la mise en œuvre, l’alimentation et l’évaluation de la politique fédérale de DD. De ce fait, la CIDD est l’organe interdépartemental au sein duquel sont développée l’approche transversale, encouragée la coopération entre services publics fédéraux et avec d’autres organisations, et proposées des actions complémentaires à celles qu’ils mènent dans le cadre de leurs propres missions. L’Institut Fédéral pour le Développement durable (IFDD) en assure la présidence.

- L'**IFDD** est le service public fédéral qui assiste le gouvernement fédéral belge dans la préparation de la politique en matière de développement durable. Il se charge, par ailleurs, également de la coordination et de l'exécution de cette politique. L'IFDD est placé sous l'autorité de la ministre du Développement durable.

## Les institutions régionales

Sont aussi concernées (entre autres) par le développement durable (toujours avec un statut consultatif) huit autres conseils d’avis (!) composés des parties prenantes (syndicats, entreprises,… et éventuellement des ONG) :

- le Conseil flamand de l’Environnement et de la Nature (Minaraad), le Conseil de l’Environnement de la Région de Bruxelles-Capitale (CERBC), le « Pôle Environnement » de la Région wallonne et le Verbraucherschutzzentrale VOG pour la Communauté Germanophone.

- le Conseil socio-économique de Flandre (SERV), le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale (CESRBC), le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Wallonie (CESW) et enfin le Wirtschafts- und Sozialrat (WSR) pour la Communauté Germanophone.

En Wallonie, en octobre 2018, le CESW a évolué en intégrant deux associations environnementales et s’appelle dorénavant le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Wallonie. L’AG comprend 25 représentants des syndicats, 25 représentants des entreprises et 6 membres présentés par Inter-Environnement Wallonie (IEW) et par le Réseau Information et Diffusion en éducation à l’environnement (Réseau IDée).

# Les associations et les partenaires sociaux

## Les associations membres potentiels de l’assemblée

Pour voir ce que cela pourrait donner, on peut s’inspirer du CFDD et du CESW, mais en partie seulement : **de nombreux membres du CFDD n’ont pas leur place dans la nouvelle assemblée et, à l’inverse, des associations non membres du CFDD devraient la rejoindre.**

N’ont pas leur place dans la nouvelle assemblée : les associations de consommateurs, pour qui la santé ne constitue qu’une préoccupation parmi tant d’autres et les 35 membres représentant les différents niveaux de pouvoirs publics (ministères + diverses institutions). Les uns et les autres n’ont pas de droit de vote au CFDD.

Pour être concret, voici de quoi pourrait être constitué ce groupe.

Protection de l'environnement :

- WWF, IEW, BBL (bond beter leefmilieu), tous trois membres du CFDD, et le Réseau IDEE, membre du CESW.

Ainsi que :

- Greenpeace, IEB ou encore les Amis de la Terre (membre du Conseil économique, social et environnemental en France).

- Pour d’autres idées, voir <http://www.klimaatcoalitie.be/fr/membres>

Organismes dans le domaine de la prévention santé :

- Les mutuelles.

- « Jeunes, alcool & société »[[44]](#footnote-44).

- Fédération Bruxelloise de Promotion de la Santé.

- Fédération Wallonne de Promotion de la Santé.

- Equivalents en Flandres ?

Associations généralistes :

- CNCD-11.11.11 et Oxfam-Solidarité (membres du CFDD) : leur mission cadre parfaitement avec une des missions de l’assemblée : « Favoriser la transition vers un mode de vie équitable et soutenable. » En outre, les questions de santé et d’environnement font partie de leurs (par ailleurs nombreuses autres) préoccupations.

- Le Vlaamse Jeugdraad < un premier contact s’est révélé négatif > et le Conseil de la jeunesse (tous deux membres du CFDD) : le long terme, cela concerne surtout la jeune génération…

- et peut-être aussi ATD-Quart Monde (pas de justice climatique sans justice sociale…) ?

- et peut-être le MOC ?

## Les partenaires sociaux représentés au CFDD et aux C.E.S.

**Syndicats :** CGSLB/ ACLVB, CSC/ACV, FGTB/ABVV (tous membres du CFDD)

**Fédérations d’entreprises :** voir tableau ci-après.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres du … | CFDD | CESW | SERV  (le CES flamand) | CESRBC |
| Grandes entreprises | FEB/VBO,  FEVIA (Fédération de l'industrie alimentaire belge),  DETIC (association belgo-lux. des producteurs et distributeurs de cosmétiques, détergents, produits d'entretien, colles et mastics, biocides et aérosols),  FEBELFIN,  AGORIA (Fédération des entr. de l'industrie technologique, anciennement Fabrimetal),  Essenscia (Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie),  FEBEG (Fédération Belge des Entreprises Électriques et Gazières) | [Union wallonne des Entreprises (UWE)](http://www.uwe.be) | VOKA | Union des Entreprises de Bruxelles (BECI-UEB) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres du … | CFDD | CESW | SERV | CESRBC |
| PME, classes moyennes et professions libérales : | UCM/UNIZO | [Entente wallonne des Classes moyennes (EWCM)](http://www.ucm.be)  SNI | UNIZO | Chambre de Commerce et d'Industrie de Bruxelles (BECI-CCIB)  Fédération des Professions Libérales et Intellectuelles du SDI (FPLI-SDI)  Le Mouvement des Indépendants (IZEO)  Fédération Nationale des Unions des Classes Moyennes (FNUCM)  Federatie voor Vrije en Intellectuele Beroepen (FVIB)  Liberaal Verbond voor Zelfstandigen Gewest Brussel (LVZ)  Syndicat des Indépendants et des PME (SDI)  Syndicat Neutre pour Indépendants (SNI)  Unie van Zelfstandige Ondernemers (UNIZO)  Union Nationale des Professions Libérales et Intellectuelles de Belgique (UNPLIB)  (Ces organisations se répartissent les six mandats dont elles disposent au sein du Conseil) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres du … | CFDD | CESW | SERV | CESRBC |
| Non-marchand : | - | UNIPSO  (Confédération intersectorielle des employeurs du secteur à profit social en W. et en FWB) | VERSO  (Vereniging voor Social Profit Ondernemingen) | Confédération Bruxelloise des Entreprises Non-Marchandes (BRUXEO) |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Membres du … | CFDD | CESW | SERV | CESRBC |
| Agriculture, sylviculture et pêche | - Boerenbond,  - FWA (**Fédération Wallonne de l’Agriculture)** | [FWA](http://www.fwa.be) | Boerenbond | - |

Pour le CES de la Communauté germanophone, voir : [http://wsr-dg.be/der-rat](http://wsr-dg.be/der-rat/).

On constate quelques absents parmi les représentations habituelles, entre autres :

* Dans le domaine agricole non conventionnel :

- le FIAN[[45]](#footnote-45),

- la FUGEA (Fédération Unie de Groupements d’Éleveurs et d’Agriculteurs[[46]](#footnote-46)), l’'UNAB (Union nationale des agrobiologistes belges),

- le Mouvement d'Action Paysanne, …

- et d’autres encore voir : <https://www.fian.be/Partenaires-et-reseaux?lang=fr>.

* Ainsi que les associations de coopératives.

# Les objectifs de développement durable

## Les 10 principes fondateurs du développement durable

Voici 10 principes essentiels que l’on retrouve dans la Convention de Rio, qui en compte quant à elle 27, lors du Second Sommet de la Terre en 1992.

1. Le principe d’éthique.
2. Le principe d’intégration de la protection de l’environnement.
3. Le principe de précaution en matière d’environnement.
4. Le principe de substitution[[47]](#footnote-47).
5. Le principe de prévention.
6. Le principe de responsabilité et de solidarité internationale.
7. Le principe « pollueur – payeur ».
8. Le principe de participation et de transparence.
9. Le principe de solidarité intergénérationnelle.
10. Le principe d’amélioration continue.

Source : « Piloter un développement responsable : quels processus pour l'entreprise ? (Olivier Dubigeon – édition Pearson – Village Mondial).

## Les objectifs de développement durable définis à l’ONU en 2015

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.

Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l’agriculture durable.

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d’apprentissage tout au long de la vie.

Objectif 5. Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.

Objectif 6. Garantir l’accès de tous à des services d’alimentation en eau et d’assainissement gérés de façon durable.

Objectif 7. Garantir l’accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue[[48]](#footnote-48), partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.

Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l’innovation.

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d’un pays à l’autre.

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.

Objectif 13. Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité.

Objectif 16. Promouvoir l’avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l’accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

1. La biosphère est l'ensemble des organismes vivants et leurs milieux de vie, c’est-à-dire la totalité des écosystèmes présents dans, sur et autour de la Terre. [↑](#footnote-ref-1)
2. Source : les travaux de l’équipe de Johan Rockström, Stockholm Resilience Centre (**version 2015**). Voir [Stockholm Resilience Centre](http://en.wikipedia.org/wiki/Stockholm_Resilience_Centre) ou encore <https://www.stockholmresilience.org/research/research-news/2015-01-15-planetary-boundaries---an-update.html> [↑](#footnote-ref-2)
3. Lors de la conférence-débat « Réchauffement climatique : le capitalisme est-il le problème ? » » (organisé par la RTBF à LLN le 6/3/19). [↑](#footnote-ref-3)
4. Dixit trois membres de Grootouders voor het klimaat. [↑](#footnote-ref-4)
5. Cfr. Entre autres les Rapports fédéraux sur le développement durable produits par le Bureau fédéral du Plan : <https://www.plan.be/aboutus/overview.php?lang=fr&TM=71> [↑](#footnote-ref-5)
6. David Van Reybrouck, IN : « Le citoyen hurle, on va encore l’écouter moins ? », BÉATRICE DELVAUX (Le Soir, 01/01/18). [↑](#footnote-ref-6)
7. Vincent de Coorebyter, IN : « La démocratie n’est-elle pas vouée à être en retard sur l’économie ? » (Le Soir, 02/01/2015, p. 2). [↑](#footnote-ref-7)
8. In: *Le Soir* du 02/08/19, Carte blanche signée par deux chercheurs en sciences économiques : Olivier Malay (UCL) et Tanguy Ollinger (St-Louis). [↑](#footnote-ref-8)
9. Au Royaume-Uni dès le XIVème siècle (la [Chambre des Lords](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chambre_des_Lords) représentant l’aristocratie et la [Chambre des Communes](http://fr.wikipedia.org/wiki/Chambre_des_communes_%28Royaume-Uni%29) représentant la classe montante des bourgeois élus)**.**

   **Aux USA à la fin du XVIIIème siècle (les petits Etats de la confédération exigeant de pouvoir défendre leurs intérêts via un sénat leur donnant une chance d’être entendus).**

   **En Belgique, à l'origine, l'existence du Sénat fut imaginée pour assurer un contrepoids conservateur face à la Chambre des représentants. Pour être éligible au Sénat, il fallait être âgé de 40 ans et payer 1 000 florins d'impôt, ce qui signifie que dans les années 1830, seules 400 personnes étaient éligibles.** [↑](#footnote-ref-9)
10. Alain Eraly, sociologue (ULB), « Crise politique ou crise du politique ? », IN : Créons demain (trimestriel écolo), octobre 2017. [↑](#footnote-ref-10)
11. Arnaud Zacharie, « La démocratie libérale victime de la mondialisation néolibérale », IN : IMAGINE n° 130 (nov-déc 2018), p. 44. [↑](#footnote-ref-11)
12. Ancien Sec. Gén. de la FGTB Bruxelles et ancien pdt du Comité économique et social de la Région bruxelloise. [↑](#footnote-ref-12)
13. <https://www.rtc.be/video/info/avtv-le-parlement-citoyen-climat_1493560_313.html> [↑](#footnote-ref-13)
14. 2500 citoyens ont été sollicités, 70 ont répondu positivement (moins de 3%), dont 40 ont été sélectionnés pour participer pendant trois week-ends : <http://www.renouvelle.be/fr/debats/climat-un-parlement-citoyen-engage-sur-son-territoire> [↑](#footnote-ref-14)
15. <https://www.parlement-wallonie.be/conclusion-des-travaux-du-panel-citoyen-sur-les-jeunes-en-wallonie> [↑](#footnote-ref-15)
16. *Source (Van Parijs - juin 2018) :* [*https://www.rtbf.be/lapremiere/article/detail\_ne-dites-plus-belgique-mais-belgium?id=9948707*](https://www.rtbf.be/lapremiere/article/detail_ne-dites-plus-belgique-mais-belgium?id=9948707). « Un nouveau modèle de sénateurs **provisoires**, tirés au sort. Ils se réuniraient pour discuter, pendant un temps donné, d'une question posée, d'un thème choisi par la Chambre élue. Ils seraient bien sûr entourés d'experts et de représentants des différents parlements, pour rendre un avis et faire des propositions sur le long terme. » [↑](#footnote-ref-16)
17. **Qu’entend-on exactement par société civile** ? c’est parfois flou… Le [Livre Blanc](https://fr.wikipedia.org/wiki/Livre_Blanc) de la [gouvernance](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gouvernance) de l'[Union européenne](https://fr.wikipedia.org/wiki/Union_europ%C3%A9enne) donne cette définition : « La société civile regroupe notamment les [organisations syndicales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Syndicat_de_salari%C3%A9s) et [patronales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_patronale_fran%C3%A7aise) (les « [partenaires sociaux](https://fr.wikipedia.org/wiki/Partenaires_sociaux) »), les [organisations non gouvernementales](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_non_gouvernementale) (ONG), les associations professionnelles, les organisations caritatives, les organisations de base, les organisations qui impliquent les citoyens dans la vie locale et municipale, avec une contribution spécifique des Églises et communautés religieuses » (Wikipedia). [↑](#footnote-ref-17)
18. <https://objecteursdecroissance.be/spip.php?article952> [↑](#footnote-ref-18)
19. <https://participedia.net> ouvert aux chercheurs et aux praticiens dans le domaine de l’innovation démocratique et de la participation du public. Il recense plus de deux cents initiatives de par le monde où citoyens et mandataires publics ont pu interagir.

    Autre source : [http://www.patrickdupriez.be/la-democratie-manque-dair-ouvrons-les-fenetres-de-la-participation](http://www.patrickdupriez.be/la-democratie-manque-dair-ouvrons-les-fenetres-de-la-participation/) [↑](#footnote-ref-19)
20. *Source : Van Parijs, IN « Belgium, une utopie de notre temps » (2018). « Une assemblée* ***temporaire*** *de citoyens tirés au sort, dont les travaux pourront être accompagnés et éclairés, selon des modalités variant en fonction du sujet, par des experts, des représentants de la société civile organisée (\*) et des élus des diverses assemblées parlementaires (…) ce nouveau sénat devrait être mandaté par la Chambre pour délibérer sur les dossiers engageant le long terme.» Et en cas de conflit avec la Chambre, il propose le référendum. (p.84-85).* [↑](#footnote-ref-20)
21. IN : <https://plus.lesoir.be/208825/article/2019-02-25/la-communaute-germanophone-se-dote-dune-assemblee-citoyenne#_ga=2.197687471.1051071258.1551109947-1054748532.1544610533> [↑](#footnote-ref-21)
22. Selon Transparency International, les organisations qui suscitent le plus de méfiance dans les pays occidentaux sont les partis politiques. En Belgique, 67% des gens pensent que les partis politiques sont corrompus (en Norvège : 41%, en Grèce : 90%). Source : David Van Reybrouck, IN : « Demain » (Actes Sud, 2015), p. 259. Par ailleurs, dans l’esprit de certains citoyens, les pouvoirs politiques nationaux ont perdu en autorité, en compétences en efficacité et donc en légitimité, vidés qu’ils sont par le haut (migration vers l’échelle européenne et vers la finance transnationale) et par le bas (avec des citoyens mieux éduqués et informés que dans le passé, capables de s’émanciper (ibidem, p. 260). [↑](#footnote-ref-22)
23. Dans ce cas, les probabilités rendent quasi impossible d'être tiré au sort plus d'une fois. Cela supprime définitivement toute perte de temps et d'énergie pour tenter d'être « réélu ». Ainsi, pendant sa législature, le désigné n'a rien d'autre à faire que de se consacrer à sa tâche. [↑](#footnote-ref-23)
24. <http://www.renouvelle.be/fr/debats/climat-un-parlement-citoyen-engage-sur-son-territoire> [↑](#footnote-ref-24)
25. Voir la vidéo (5’) sur <https://www.youtube.com/watch?v=C8yIY5JMP10&fbclid=IwAR0DkCSdXYqht7cggyYHkEkKO7-sLTvFqRe6Lfkj7WwsymJLDkxPDU0JRBA> et <https://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_homosexuel_en_Irlande> [↑](#footnote-ref-25)
26. Laurence DRUON, *Ibidem.* [↑](#footnote-ref-26)
27. Vincent DE COOREBYTER, « Démocratie enrayée et aspirations de l’individu contemporain », *Les analyses du CRISP en ligne*, 30 décembre 2013, [www.crisp.be](http://www.crisp.be). [↑](#footnote-ref-27)
28. <http://www.cecinestpasunecrise.org/content/uploads/2018/03/Resultats-complets-grande-enquete-L.pdf> [↑](#footnote-ref-28)
29. *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Collection La République des idées, Seuil, 2008. Pour une note de lecture, voir : <http://www.etopia.be/IMG/pdf/note_de_lecture_de_leener.pdf>. [↑](#footnote-ref-29)
30. Quelques références : H. Arendt, C. Castoriadis (penseur de l’écologie politique), E. Chouard, Yves Sintomer, la Fondation pour l’innovation politique (propose 10% d’élus tirés au sort), *Constitutional Deliberative Democracy in Europe,* Min REUCHAMPS & Jane SUITER (dir.), Colchester, ECPR Press, 2016. [↑](#footnote-ref-30)
31. Pour en savoir plus au sujet de l’expérience islandaise :

    - « Demain », p. 272-285.

    - <http://www.lemonde.fr/europe/article/2012/10/20/les-islandais-se-prononcent-sur-une-nouvelle-constitution-ecrite-par-des-gens-ordinaires_1778275_3214.html>

    - <http://www.verfassungsblog.de/de/putsch-icelands-crowd-sourced-constitution-killed-by-parliament/#.UtZT0rSjIzQ>

    - <http://www.vivreenislande.fr/2013/03/la-constitution-islandaise-assassinee.html> [↑](#footnote-ref-31)
32. Source : <http://www.senat.be/www/?MIval=/index_senate&MENUID=14110&LANG=fr> [↑](#footnote-ref-32)
33. À la suite de la réforme de l'État de 2012 et depuis les [élections législatives fédérales de 2014](https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89lections_l%C3%A9gislatives_f%C3%A9d%C3%A9rales_belges_de_2014), le Sénat compte 60 membres représentant pour la plupart les parlements des entités fédérées. Plus de détails en **ANNEXE**. [↑](#footnote-ref-33)
34. *Source : Le Soir 14-02-19*

    [*https://plus.lesoir.be/206598/article/2019-02-14/au-secours-la-constitution-belge-prend-la-poussiere?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastweek%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dconstitution*](https://plus.lesoir.be/206598/article/2019-02-14/au-secours-la-constitution-belge-prend-la-poussiere?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlastweek%26sort%3Ddate%2520desc%26word%3Dconstitution) [↑](#footnote-ref-34)
35. Paru dans *La Libre* du 04/02/16 dans la rubrique *Opinions*. [↑](#footnote-ref-35)
36. <https://www.linkedin.com/in/arthur-d-anethan-76850059/> [↑](#footnote-ref-36)
37. Il s’agit de la dotation réservée au Sénat en 2014. Depuis, elle a été rabotée systématiquement chaque année, pour atteindre un montant de 46 millions € en 2018. [↑](#footnote-ref-37)
38. <https://www.frdo-cfdd.be/fr/externe/2404-le-developpement-durable-enfin-au-coeur-de-la-politique-en-belgique> [↑](#footnote-ref-38)
39. Source : <https://www.health.belgium.be/fr/la-loi-de-coordination-du-developpement-durable> [↑](#footnote-ref-39)
40. <https://www.frdo-cfdd.be/fr/le-conseil/composition> [↑](#footnote-ref-40)
41. Cfr. <https://www.frdo-cfdd.be/fr/actualites/cfdd-25-ans> [↑](#footnote-ref-41)
42. <https://www.frdo-cfdd.be/fr/le-conseil/composition> [↑](#footnote-ref-42)
43. <https://www.greenfacts.org/en/index.htm>: « **Our Mission** is to bring the factual content of complex scientific consensus reports on health and the environment to the reach of non-specialists”. [↑](#footnote-ref-43)
44. Regroupe 12 associations issues des secteurs de l’éducation, de la santé et de la jeunesse dans le but de promouvoir des consommations responsables et moins risquées d’alcool : <https://www.jeunesetalcool.be> [↑](#footnote-ref-44)
45. Le FIAN soutient la lutte pour le droit à l’alimentation tant au niveau international qu’en Belgique, où elle travaille avec les mouvements paysans, les associations d’aide aux démunis et tous les mouvements sociaux réclamant une transition vers des systèmes alimentaires durables respectueux du droit à l’alimentation. [↑](#footnote-ref-45)
46. La FUGEA est un syndicat agricole et un mouvement paysan qui développe et soutient une agriculture durable multifonctionnelle. [↑](#footnote-ref-46)
47. SUBSTITUTION = C’est le remplacement des substances dangereuses par d’autres de dangerosité inférieure ou de préférence sans caractère dangereux lorsque de telles alternatives existent. Ce principe fait l’objet de larges discussions et est non universellement reconnu. A noter le Règlement REACH européen sur le sujet. [↑](#footnote-ref-47)
48. Pour nos pays développés, l’objectif de croissance économique « soutenue et durable » n’est pas nécessairement pertinent (si l’on entend par là la seule croissance matérielle), ni réalisable. [↑](#footnote-ref-48)